

## BREVET D'INVENTION

P. V. n° 45.281, Rhône

N° 1.422.249

Classification internationale : E 04 b — E 04 h

**Procédé de construction d'immeubles ou autres avec éléments préfabriqués.**

Société à responsabilité limitée dite : PASCAL &amp; FILS résidant en France (Isère).

**Demandé le 3 novembre 1964, à 14<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivré par arrêté du 15 novembre 1965.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 52 de 1965.)

*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Dans la construction d'immeubles ou autres, la mise en place des éléments préfabriqués du gros œuvre, c'est-à-dire des panneaux de façade et de murs intérieurs, est rendue difficile en raison de l'espace qui doit être ménagé entre deux éléments superposés, espace dans lequel doit être coulé le béton de liaison.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient. A cet effet, elle concerne un procédé de construction dite « lourde », c'est-à-dire réalisée au moyen d'éléments de grande surface et en principe de la dimension d'une pièce pour les panneaux de façade, les murs intérieurs ou les planchers.

Suivant ce procédé, lesdits panneaux comportent, venant de fabrication, et au moins sur leurs tranches supérieures, des fers plats repliés en U renversé qui constituent l'appui du panneau sus-jacent et qui permettent, d'une part, le passage des fers de chaînage des planchers et les liaisons entre panneaux et d'autre part, la formation d'un vide dans lequel est coulé le béton de liaison, tandis que des épingle ou goujons font saillie sur leur quatre tranches pour assurer leur fixation par pénétration dans ledit béton de liaison.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, quelques mises en œuvre de ce procédé :

Figure 1 est une vue d'arrière d'un panneau de façade permettant la mise en œuvre de ce procédé;

Figure 2 et 3 en sont des vues respectivement de côté et de dessus;

Figure 4 est une vue en coupe montrant l'assemblage de deux panneaux de façade et d'un panneau de plancher;

Figure 5 est une vue en coupe montrant l'assemblage de deux panneaux de mur intérieur ou refends et de deux panneaux de plancher.

Les panneaux de façade 2 tel que représenté sur les figures 1 à 4 sont constitués par deux voiles de béton extérieur 3, intérieur 4, séparés l'un de l'autre par une feuille de matière isolante 5 tel que du polystyrène expansé. Ces deux voiles 3 et 4 sont liés entre eux par deux nervures de béton armé 6 et 7 ceinturant respectivement le panneau et la baie 8 ménagée dans ledit panneau.

A sa partie supérieure, le voile extérieur forme une cornière 9 ouverte vers l'extérieur. A sa partie basse, il forme une languette de recouvrement 11. Sur ses côtés, il déborde suivant des nervures latérales 12. Sur ses tranches sont ménagées des nervures 13 qui constituent le vide de décompression ou servent de logement aux joints d'étanchéité ou au mortier du joint.

Sur sa tranche supérieure font saillie des fers plats 14 repliés en U renversé, et sur toutes ses tranches font saillie des goujons 15 destinés à être noyés dans le béton de liaison pour parfaire la tenue dudit panneau.

Comme le montre la figure 4, un panneau de façade 2 étant déjà mis en place, celui 2a qui lui est sus-jacent est mis en place en reposant simplement sur la partie supérieure des fers 14. Le panneau de plancher 16 est également mis en place.

On procède ensuite à la mise en place des fers 18 de chaînage du plancher 16 et enfin au coulage du béton de liaison 17 dans le vide ménagé entre les panneaux 2, 2a et 16. Le joint bitumeux 19 est collé et écrasé sur la tranche supérieure du panneau 2 avant mise en place du panneau 2a, de même que les joints d'étanchéité 21 et d'isolation 22.

La figure 5 montre l'application du procédé au panneau de mur de refends. Comme dans l'exemple précédent, le panneau supérieur 23a est mis en place de façon à reposer sur celui inférieur 23 par l'intermédiaire des fers 14 de ce dernier. Les panneaux de plancher 16 sont également mis en place avant le coulage du béton de liaison 24.

Comme il en va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules mises en œuvre de ce procédé qui ont été décrites ci-dessus à titre d'exemple non limitatif; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

#### RÉSUMÉ

1° Procédé de construction dite « lourde », c'est-à-dire réalisée au moyen d'éléments de grande surface tels que panneaux de façade, de murs intérieurs ou de planchers, caractérisé en ce que lesdits panneaux comportent, venant de fabrication et au moins sur leurs tranches supérieures, des fers plats repliés en U renversé qui constituent l'appui du panneau sus-jacent et qui permettent, d'une part, le

passage des fers de chaînage des planchers et, d'autre part, la formation d'un vide dans lequel est coulé le béton de liaison, tandis que des goujons font saillie sur leur quatre tranches pour assurer leur fixation par pénétration dans ledit béton de liaison.

2° A titre de produit industriel nouveau, toute construction réalisée par mise en œuvre, totale ou partielle, du procédé spécifié en 1°.

Société à responsabilité limitée dite :

**PASCAL & FILS**

Par procuration :

**GERMAIN & MAUREAU**

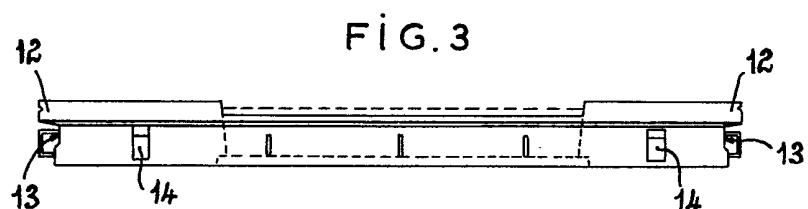
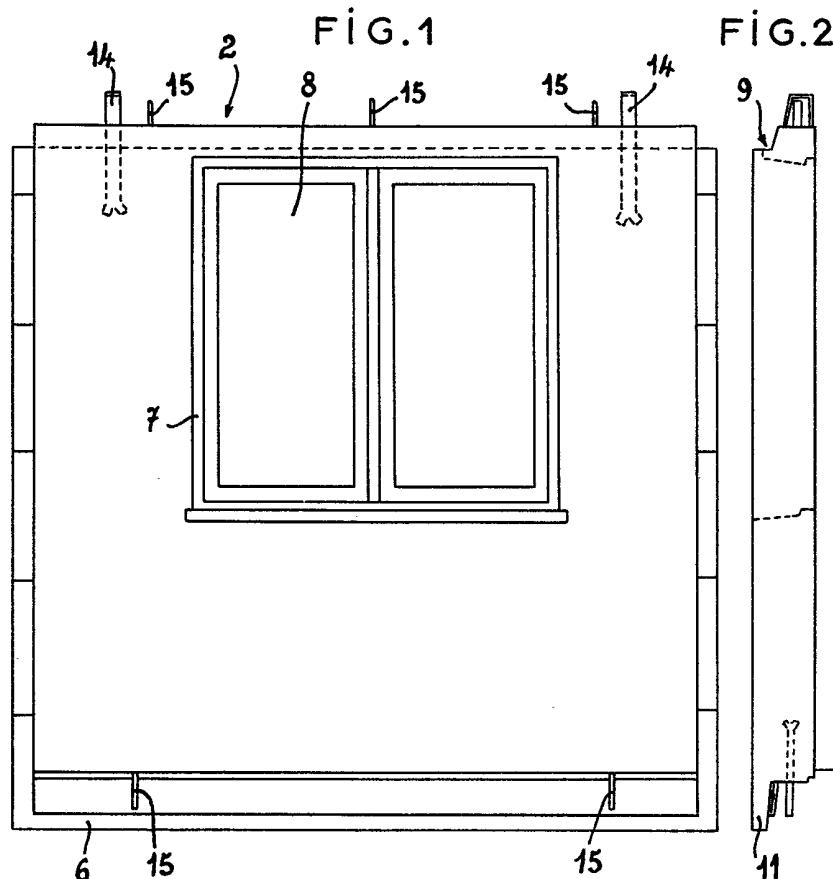


FIG. 4

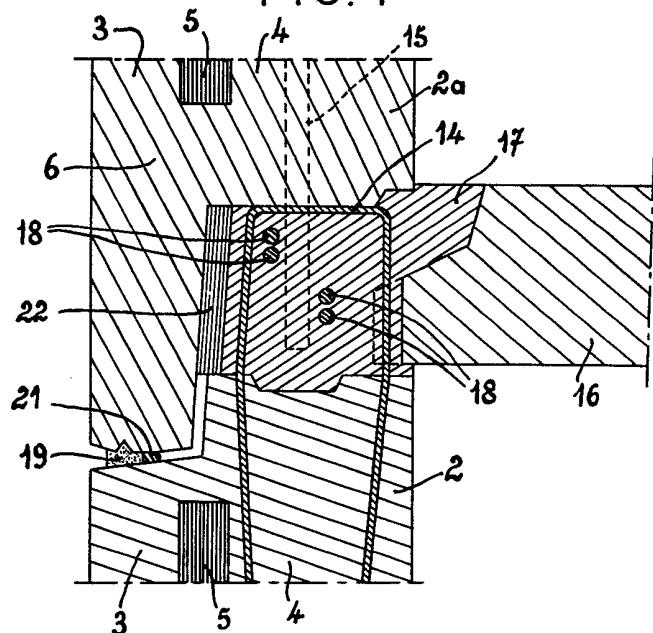


FIG. 5

